

PLAN DE ZONAGE
la commune

4a

- 1ère révision du Plan Local d'urbanisme approuvée le 19 décembre 2017
- Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 17 mai 2022
- Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 27 septembre 2022

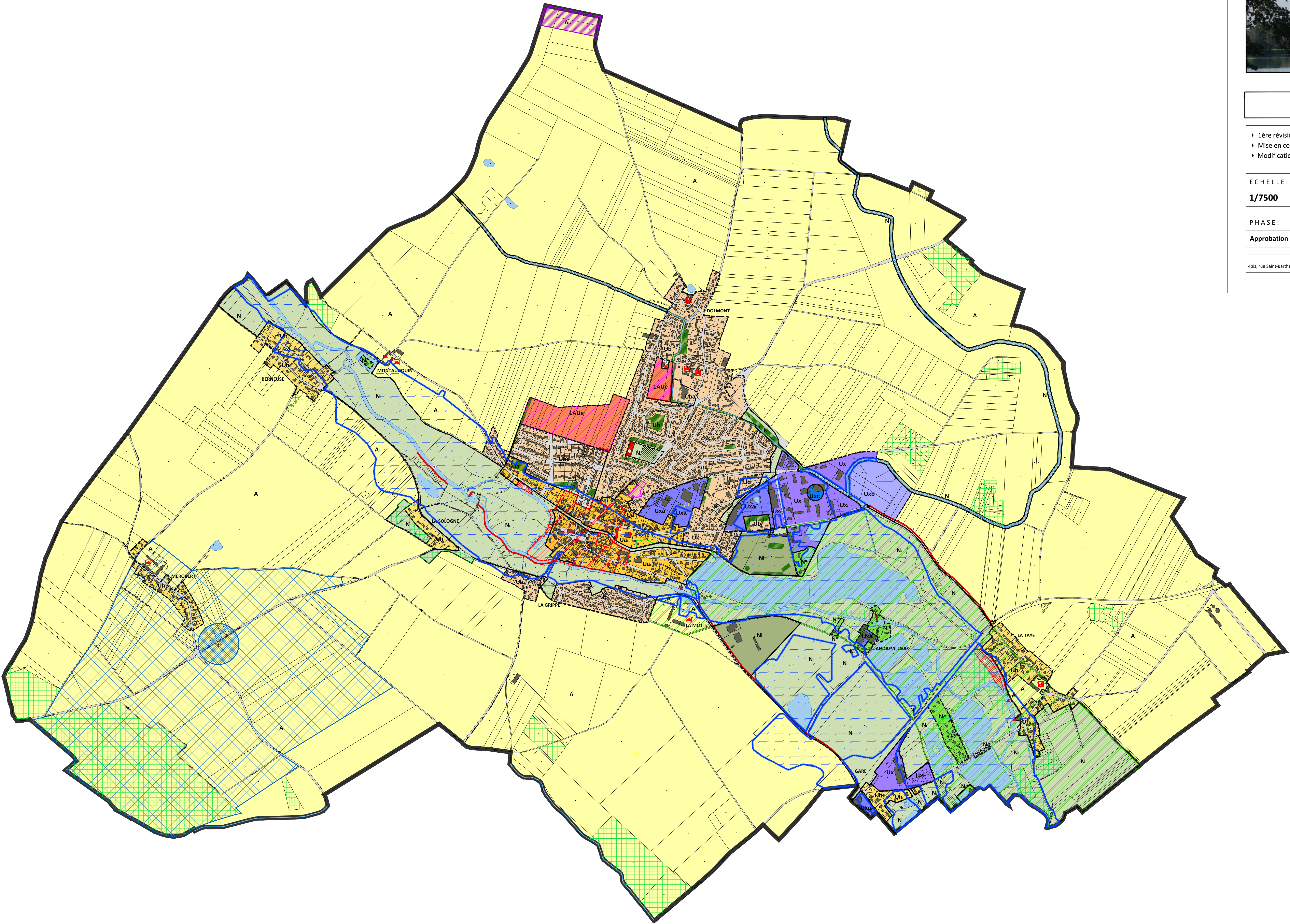
ECHELLE :
1/7500

PHASE :
Approbation



Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 27 septembre 2022
approuvant la modification du
plan local d'urbanisme
de la commune de
Saint-Georges-sur-Eure
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
4bis, rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com



- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine d'habitat traditionnel
- Ub** Zone urbaine d'habitat récent
- Uba** Zone urbaine d'activités commerciales
- Ubb** Zone urbaine de services
- Ube** Zone urbaine d'habitat récent - les Erriaux
- Uh** Zone urbaine des hameaux
- Ux** Zone urbaine d'activités industrielles et artisanales
- Uxa** Zone urbaine d'activités industrielles et artisanales au sein des zones d'habitat
- Uxb** Zone urbaine d'activités et services
- Uxc** Zone urbaine d'activités industrielles pour IGH
- 1AUe** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante d'habitat
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- N*** Zone naturelle des écarts
- NI** Zone naturelle à vocation de loisirs
- Éléments bâtis identifiés au titre de l'article 151.19 du Code de l'urbanisme
- Éléments paysagers identifiés au titre de l'article 151.23 du Code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés
- Espaces boisés
- Emplacements réservés
- Monument historique : périmètre de protection modifié (PPM) - AC1
- Site inscrit de la haute vallée de l'Eure - AC2
- Limite zone inondable - PM1
- Périmètres immédiat et rapproché du captage de Mérobert - AS1
- Zone de bruit - catégorie 3 largeur 100 mètres
- Secteur encadré par une orientation d'Aménagement et de Programmation
- Sièges et sites d'exploitations agricoles

0 m 150 m 300 m 450 m 600 m 750 m